

ASSURANCE VOYAGE PERLE CONFORT



L'assurance en plus facile.

Les garanties

| MONTANTS TTC MAXIMUM PAR PERSONNE | Multirisque "Confort" | Annulation "Confort" | Sports et loisirs |
|--|---|----------------------|-------------------|
| ANNULATION DE VOYAGE • Maladie, accident ou décès ↳ Franchise • Annulation en toutes causes justifiées • Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle survenant à destination • Annulation en cas de faillite de la compagnie aérienne • Annulation en cas de grève du personnel de la compagnie aérienne | • 16 000 € / personne et 40 000 € / événement • 5 % de l'indemnité avec un minimum de 20 € / personne • Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne | ■ | ■ |
| • En cas de défaut ou d'excès de neige • Contre-indication médicale de pratiquer une activité à thème | • Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne | | ■ |

Infos +

Durée maximum du séjour**31 jours**
 Nombre d'assurés par contrat**9 personnes maximum**
 Territorialité**monde entier** (sauf stipulation contraire)

Toutes les réponses à vos questions
 Service Conseil Clients du lundi au vendredi, de 9h à 18h

0 891 677 404

(0,225€ TTC / min depuis un poste fixe)

contrat@aprilvoyage.com

IMPORTANT

- ✓ Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation.
- ✓ Sur un même contrat, tous les assurés doivent avoir souscrit la même formule.

april international | voyage

TSA 30780
 92679 COURBEVOIE CEDEX
 Tél : 0 891 677 404 (0,225 € / mn depuis un poste fixe)
www.aprilvoyage.com

S.A. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
 Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
 sous le n°07 028 567 (www.orias.fr)
 Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09



L'assurance en plus facile.